

CA1
EA510
89C13f
c.1
DOCS





UNE INVITATION DE LA PART DE JOHN CROSBIE, MINISTRE CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Au Canada, les possibilités ne font pas défaut. Cette brochure a pour but de présenter aux lecteurs du monde entier le nouveau visage de l'économie canadienne. Dans l'ensemble de nos régions aux multiples facettes, les milieux d'affaires ressentent l'effet stimulant engendré par l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. En repoussant les limites imposées au commerce et à l'investissement, cet Accord élargira progressivement les marchés canadiens.

D'excellentes perspectives s'ouvriront aux investisseurs étrangers. Je voudrais donc vous inviter, dans un premier temps, à prendre connaissance des différents aspects exposés dans ce document et, par la suite, à vous adresser à l'ambassade, au haut-commissariat ou au consulat du Canada le plus proche, pour tout renseignement complémentaire. Les membres de leur personnel seront à votre disposition pour répondre aux questions générales sur l'ALE, ainsi que pour vous informer plus particulièrement sur l'investissement au Canada.

John Crosbie

b226644 (A)

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

LE CANADA - OCT 25 1989

AU RYTHME DE LA CROISSANCE
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
REVENIR À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Les investisseurs étrangers qui ont traditionnellement été attirés par la croissance et la sécurité offertes par le Canada se rendront désormais compte du fait qu'il est de plus en plus rentable d'y investir dans les domaines de la fabrication et de la distribution, vu l'amélioration récente de son accès à des marchés nord-américains rémunérateurs.

L' Accord de libre-échange que vient de mettre en vigueur le Canada et les États-Unis a en effet éliminé des obstacles au commerce et à l'investissement et nous permet maintenant d'exploiter les marchés américains depuis une base au Canada.

Un climat d'investissement sûr et dynamique

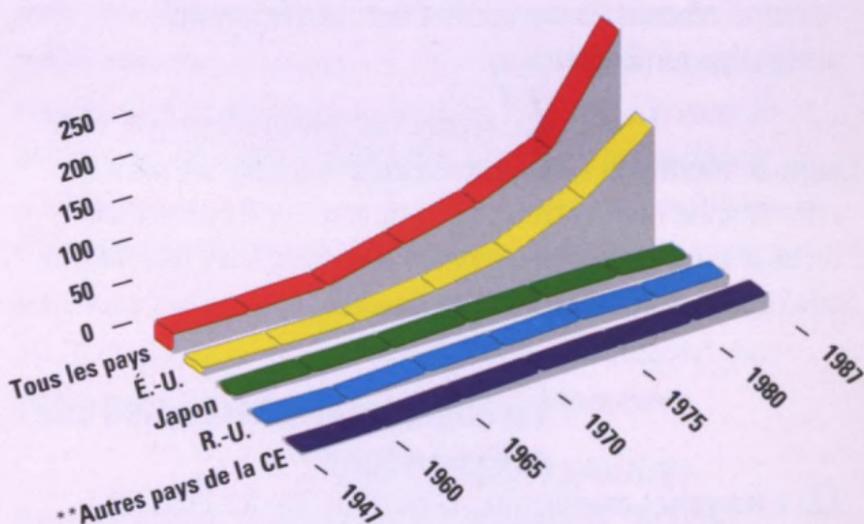
Les entreprises canadiennes comme celles des États-Unis ont compris l'importance du marché nord-américain et les avantages de l'accès à ce marché de plus de 260 millions de personnes. De grandes sociétés canadiennes comme Magna International et Northern Telecom ont fait sentir leur présence sur le marché nord-américain, tout comme des sociétés représentant des industries aussi diverses que celles du conditionnement des aliments (le groupe Weston et les aliments McCain), du matériel de transport (Bombardier), des matériaux de construction (Genstar et MacMillan Bloedel) et du développement immobilier (Olympia and York).

43-254-006

Des multinationales comme Michelin, Toyota et Hyundai se sont établies au Canada pour fabriquer des pièces destinées aux marchés nord-américains ou étrangers. Des sociétés comme Philips et Xerox fabriquent au Canada des produits qu'elles vendent à l'étranger.

**COMMERCE DE
MARCHANDISES DU
CANADA* — 1947-1987**

*En milliards de dollars
canadiens*



* Somme des importations et des exportations canadiennes; jusqu'à 1975, à l'exclusion de l'or.

** Jusqu'à 1972, la CE englobe la Belgique, la France, l'Allemagne de l'Ouest (RFA), l'Allemagne de l'Est (seulement jusqu'à la fin de 1952), l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Depuis 1973, la CE englobe aussi le Danemark et l'Irlande; ce n'est qu'en 1987 que le Portugal et l'Espagne sont englobés. Le R.-U., qui a adhéré à la CE en 1973, est compté séparément.

Source : Statistique Canada

Ces sociétés, comme bien d'autres, reconnaissent que le milieu de l'investissement qui existe au Canada est caractérisé par son équilibre, son raffinement et sa sophistication. Le Canada était jusqu'à maintenant surtout connu pour ses abondantes richesses naturelles, ses faibles coûts énergétiques, sa main-d'oeuvre instruite et hautement qualifiée et ses services financiers de calibre international. À ces avantages inhérents, le Canada a ajouté une économie développée reposant sur un solide capital-ressources et un centre de développement de technologies de pointe. Le Canada est lié aux marchés extérieurs par l'un des réseaux de transport les plus vastes et les plus perfectionnés du monde. De plus, le coût de la main-d'oeuvre, des terres et des bâtiments au Canada est attrayant pour les investisseurs qui cherchent à minimiser leurs frais. Les villes canadiennes offrent par ailleurs un cadre de vie agréable. La nation toute entière s'est acquise une réputation bien méritée de tolérance, d'accueil et d'ouverture aux diverses nationalités et groupes religieux et ethniques.

Cette solide structure commerciale et la possibilité de gains financiers sont appuyées par une économie forte et diversifiée. La croissance réelle de l'économie canadienne depuis 1984 a placé le Canada et le Japon dans le peloton de tête des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada a récemment été au premier rang des pays de l'OCDE pour la croissance de l'emploi tandis que les coûts unitaires de sa main-d'oeuvre ont régulièrement baissé, ce qui lui a donné le meilleur rendement parmi ces pays. Les sociétés ont enregistré des bénéfices importants, et les investissements réels des entreprises ont augmenté de 9 p. 100 en 1987. On s'attend à un taux de croissance encore plus élevé en 1988.

D'aucuns seront peut-être étonnés d'apprendre que les États-Unis échangent plus de marchandises avec le Canada qu'avec le Japon. En 1987, le commerce canado-américain de marchandises représentait 170 milliards \$CAN; et la tendance s'est maintenue à la hausse. Les exportations de services aux États-Unis ont progressé de 58 p. 100 dans les cinq dernières années.

Les services aux entreprises ont augmenté de 62 p. 100, les voyages, de 83 p. 100 et le trafic-marchandises et les expéditions, de 20 p. 100.

Bien que le Canada échange surtout avec les États-Unis, il mène un commerce important avec le Japon, la Communauté européenne et d'autres pays.

L'entreprise et l'industrie canadiennes ont connu une croissance remarquable dans plusieurs domaines, notamment les communications, les biens industriels, les machines, le matériel, les biens de consommation, les aéronefs, le matériel de transport divers et la biotechnologie.

AVANTAGES POUR LES INVESTISSEURS

Les entreprises étrangères ont investi au Canada des montants records de capitaux pour lesquels elles ont aussi reçu des dividendes sans précédent. Les sondages récemment menés par le Conference Board du Canada et la mission Kanao de dirigeants d'affaires japonais (1986) ont révélé que l'opinion des dirigeants d'entreprises étrangères à l'égard du climat de l'investissement au Canada a changé pour le mieux.

Accès sûr aux marchés pour les investisseurs

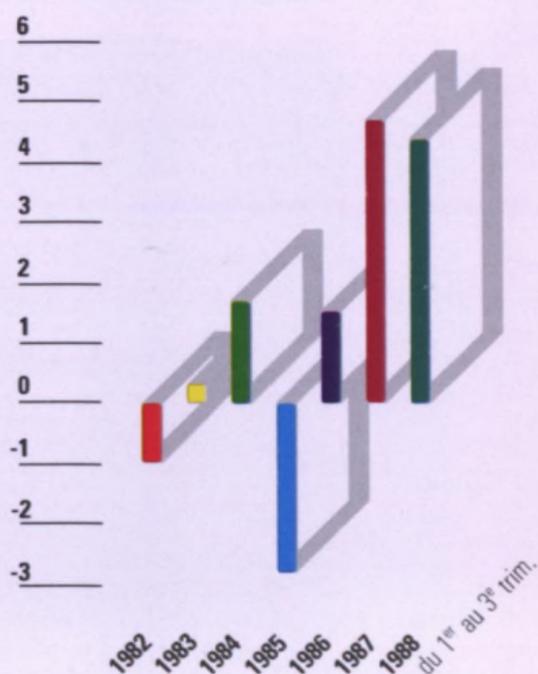
À tous ces avantages, l'Accord de libre-échange ajoute maintenant l'attrait qu'exerce l'accès à un marché assuré de plus de 260 millions de personnes. Au-delà de 150 millions de personnes demeurent à une journée de route en camion de Toronto ou Montréal. Pour ceux qui envisagent d'investir au Canada, ces faits représentent des avantages sans précédent sur le court et le long termes.

L'Accord de libre-échange offre aux investisseurs des possibilités nouvelles et fort alléchantes, à savoir :

- un accès plus sûr au marché américain
- une libéralisation du commerce des services
- une libéralisation des conditions applicables aux investissements transfrontaliers

**INVESTISSEMENTS DIRECTS
ÉTRANGERS AU CANADA**

*En milliards de dollars
canadiens*



Source : Statistique Canada

Par ailleurs, ces changements permettent :

- une économie canadienne plus souple et novatrice
- un relèvement du revenu réel des Canadiens
- une baisse du coût des biens intermédiaires importés des États-Unis
- l'exploitation d'économies d'échelle
- une baisse des prix à la consommation
- la création probable de 120 000 nouveaux emplois d'ici à 1993.

DISPOSITIONS DE L'ACCORD

Les investisseurs bénéficient des principales dispositions de l'Accord de libre-échange qui prévoient l'élimination des droits de douane, un abaissement

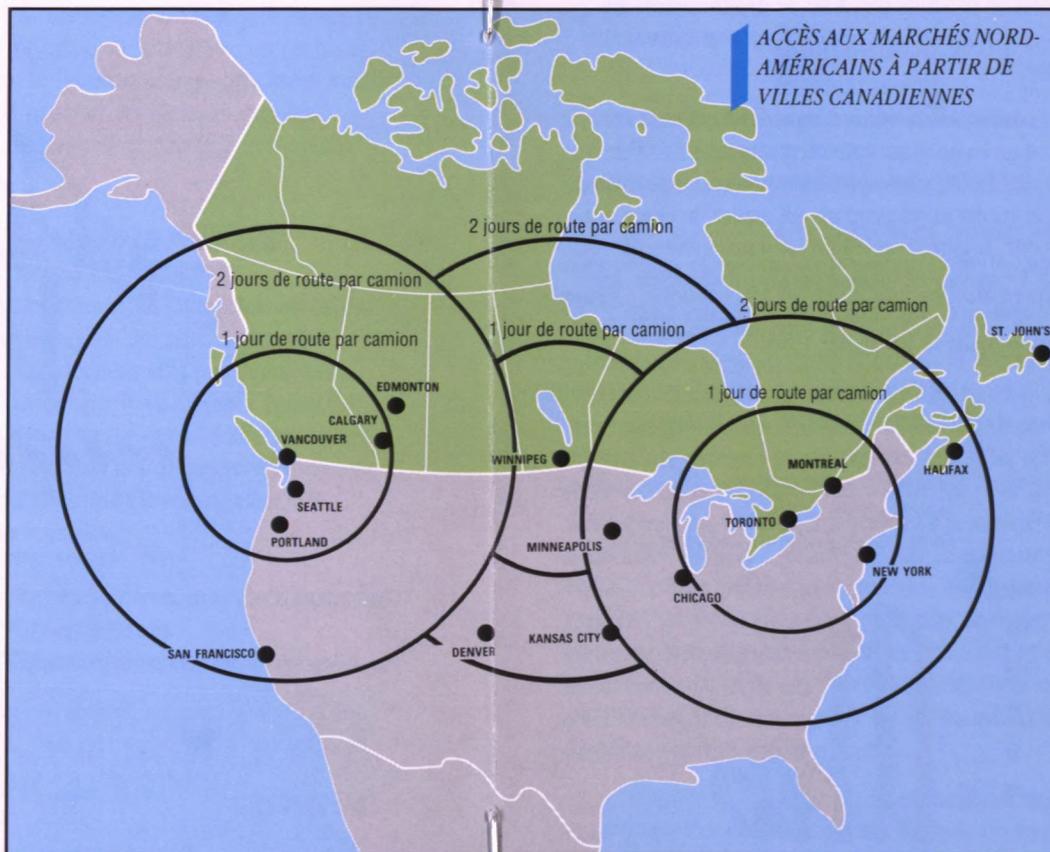
QUELQUES COMMENTAIRES D'INVESTISSEURS ÉTRANGERS SUR LE CANADA

« La proximité de nos clients
du secteur automobile a été l'un des
principaux facteurs de notre décision
d'implanter une usine en Ontario. »

Bill Kett, directeur général
Manchester Plastics, Ltd.

« L'intéressante diversité des
employés et des industries nous fournit
un bon bassin de main-d'oeuvre à
Stratford (Ontario). »

Paul Jesson, vice-président
Beaulieu du Canada Ltée



« Ce sont finalement des
considérations économiques qui nous
ont fait choisir cet endroit. La ville a
un bon marché de la main-d'oeuvre et
son milieu des affaires nous apparaît
intéressant. »

Scott Peters, directeur général
des opérations d'assemblage
Carbo Medics Canada, Ltd.

substantiel des barrières non tarifaires et une réglementation novatrice de nouveaux domaines comme le commerce des services.

L' Accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989. À cette date, les droits de douane ont été complètement éliminés sur environ le sixième du commerce bilatéral de produits passibles de droits comme les ordinateurs et le poisson frais surgelé d'origine canadienne ou américaine.

En même temps, les droits ont été réduits (de 20 p. 100) sur un autre tiers des marchandises assujetties à des droits, y compris les machines, la peinture, le mobilier, le papier et les produits du papier, le contreplaqué de bois dur, le pétrole et les pièces automobiles de rechange. Le 1^{er} janvier de chaque année subséquente, les droits seront réduits en tranches annuelles égales jusqu'à leur élimination totale le 1^{er} janvier 1993.

LE CANADA EST LE MEILLEUR PARTENAIRE COMMERCIAL DES ÉTATS-UNIS

*Commerce américain de marchandises 1986
En milliards de dollars américains*



Toutes les données pour 1986 sont préliminaires. Les données sur les exportations américaines au Canada en 1986 sont tirées de Statistique Canada; sauf mention contraire, tous les autres chiffres proviennent du département américain du Commerce. Les chiffres pour les importations américaines sont calculés sur une base douanière.

Sources : Statistique Canada et le département américain du Commerce

Quant à l'autre moitié des biens échangés passibles de droits, comme les vêtements et textiles, les appareils ménagers et la plupart des aliments transformés et des produits de beauté, les droits ont diminué de 10 p. 100 à la date d'entrée en vigueur de l'Accord et seront réduits de 10 p. 100 chaque année. Ils pourront être échangés en franchise de droits le 1^{er} janvier 1998.

Innovation pour les investisseurs

L'Accord de libre-échange favorise l'innovation et l'adoption de méthodes nouvelles et souples dans un certain nombre de domaines liés à l'investissement.

Les dispositions relatives aux marchés publics élargissent les possibilités offertes aux entreprises qui fournissent des biens aux gouvernements. Les obligations des deux pays selon le Code du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) s'en trouvent élargies et améliorées. Les marchés du gouvernement américain de plus de 33 000 \$CAN seront ouverts aux entreprises canadiennes sauf si les achats sont réservés aux petites entreprises ou exclus pour des raisons de sécurité nationale. Cela permettra à nos sociétés de soumissionner environ 4 milliards \$CAN de contrats américains. Les deux pays se sont entendus sur des principes régissant les procédures de contestation des offres, ce qui garantira un traitement équitable et efficace des fournisseurs éventuels, et ils ont prévu des procédures détaillées pour l'échange de renseignements sur les achats effectués par leurs gouvernements respectifs.

L'investisseur profitera des dispositions novatrices de l'Accord sur l'échange de services, ceux-ci étant de plus en plus associés à la production, à la vente, à la distribution et à l'entretien des biens. Le principe du traitement national s'appliquera à la plupart des fournisseurs de services commerciaux. L'Accord renferme des annexes sectorielles précisant les obligations générales en ce qui concerne l'ouverture des marchés de services dans trois secteurs : architecture, tourisme, services informatiques et de télécommunications améliorés. Les deux

pays pourront par ailleurs négocier ultérieurement d'autres annexes sectorielles.

L' Accord facilite les déplacements pour affaires. Les nouvelles règles qui régiront l'autorisation de séjour temporaire aux États-Unis pour les gens d'affaires en visite, les professionnels, les négociants et investisseurs et les personnes mutées à l'intérieur d'une société garantiront aux gens d'affaires canadiens et américains un accès à l'autre marché. Les lois nationales sur l'admission de ces personnes ont été libéralisées et les formalités d'entrée, simplifiées et accélérées.

Les mouvements de capitaux seront intensifiés. L'Accord traduit le fait que l'existence d'un climat sûr et accueillant est indispensable pour réaliser tous les avantages d'un abaissement des barrières posées au commerce et à l'investissement. C'est pourquoi il vise à favoriser un climat d'investissement sûr et ouvert. L'Accord garantit que tout règlement futur qui s'appliquera, aux États-Unis, aux investisseurs canadiens et, au Canada, aux investisseurs américains, accordera un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux investisseurs nationaux de chaque pays.

L' exploitation et la vente d'entreprises américaines au Canada ou d'entreprises canadiennes aux États-Unis seront assujetties aux règles qui s'appliquent aux entreprises détenues par des investisseurs nationaux.

LE GATT

Le Canada demeure fermement engagé envers le GATT, pierre angulaire de sa politique commerciale. L'Accord de libre-échange a été largement appuyé par nos partenaires du GATT et a été « accueilli avec grande satisfaction » par les dirigeants du Sommet économique.

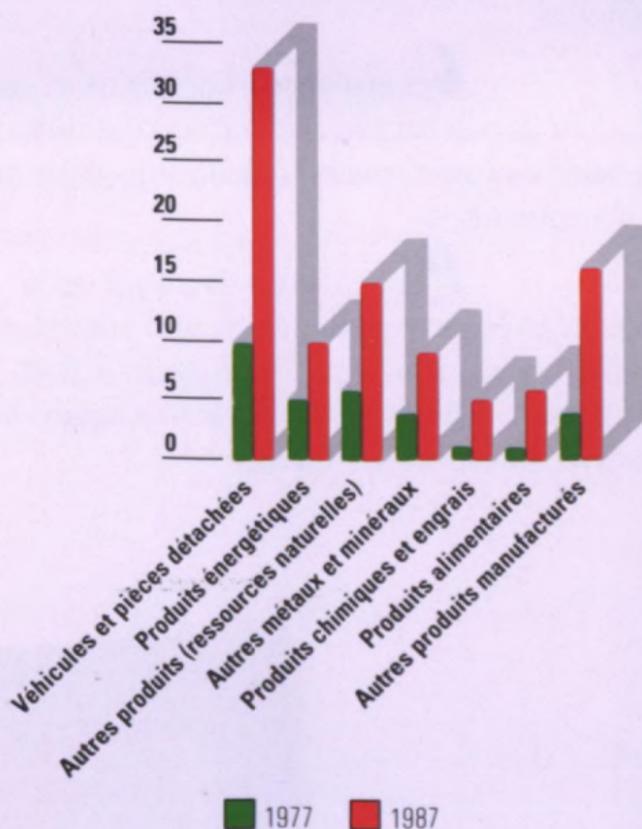
POSSIBILITÉS D'INVESTISSEMENT JUSQU'AU XXI^e SIÈCLE

Le milieu de l'investissement est actuellement caractérisé par la transformation rapide de l'économie internationale et l'évolution importante des marchés des capitaux. Des politiques d'investissement prospectives ont été adoptées en vue de favoriser l'ouverture de nouvelles entreprises au Canada.

L'avenir du Canada dépend de cette nouvelle approche souple de l'investissement. Nous cherchons à attirer des investisseurs conscients de la valeur des

EXPORTATIONS CANADIENNES DE MARCHANDISES AUX ÉTATS-UNIS

En milliards de dollars canadiens



Source : Revue de la Banque du Canada, mars 1988

possibilités d'investissement sûres, uniques et rentables qu'offre l'Accord de libre-échange.

La baisse des prix à la consommation, l'exploitation d'économies d'échelle, l'abaissement du coût des biens intermédiaires importés des États-Unis et la répartition plus efficiente des ressources de l'économie que favorise l'Accord permettront la création de plus de 120 000 nouveaux emplois d'ici à 1993. Le Canada pourra s'enorgueillir d'une économie encore plus souple et novatrice, tandis que les Canadiens connaîtront un relèvement permanent de leur revenu réel.

Jamais entente commerciale de plus grande envergure n'a été conclue entre deux pays. L'Accord englobe en effet des échanges commerciaux de plus de 200 milliards \$CAN. Il met en valeur le rôle du Canada comme porte d'entrée sur les marchés nord-américains.

Les investisseurs découvriront que les façons dont ils peuvent tirer parti de ces possibilités sans précédent sont aussi variées et uniques que l'éventail mondial des entreprises.

Pour en savoir davantage sur la façon dont un investissement au Canada peut vous avantager, veuillez communiquer avec l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada le plus rapproché, ou encore avec Investissement Canada.



Autres Publications

- *Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis — Synopsis*
- *L'Accord commercial Canada — États-Unis en bref*
(publié également en allemand, en italien, en grec, en portugais et en une langue chinoise)
- *Notre nouvel Accord de libre-échange — Investissement* (dépliant)

On pourra se procurer des exemplaires de publications ci-dessus en s'adressant à l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada le plus rapproché, ou encore à :

Publications sur le libre-échange (BTC)

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

Canada K1A 0G2

Téléphone : 1-800-267-8527 Télécopieur : (613) 996-9709

- *Prospectus Canada*
- *Le Canada avant tout*

On pourra se procurer des exemplaires de ces deux publications en s'adressant à :

Direction des communications

Investissement Canada

C.P. 2800

Succursale D

Ottawa (Ontario)

Canada K1P 6A5

Télécopieur : (613) 996-2515

Direction des services de communication à l'étranger, sur le commerce
Secteur des communications et de la culture
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Canada, août 1989

(Also available in English)

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20023781 5

Canada



Affaires extérieures et
Commerce extérieur
Canada

External Affairs and
International Trade
Canada